

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	13160	Société :	Royal Air Maroc
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : ASSAD ABDELLAH			
Date de naissance : 01/01/1987			
Adresse : B.Pas Farid 99 N°3 Rue 3 Ben Hassi Casablanca			
Tél. :	066 38 5352	Total des frais engagés :	560,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :	/		
Nom et prénom du malade :	Age:		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input checked="" type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : TU FEV 2020			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/02/2020

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/01/2020	CS	3 P 0 D 0 V	INP : [REDACTED]	[Signature]

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pr. Mrabet Mustapha</i>	03/01/20	114,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

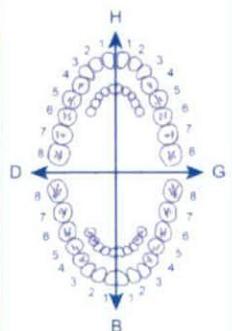
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Mrabet Mustapha</i>	01/01/2020	A 45,75	Pr. MRABET Mustapha Spécialiste en Biologie Médicale HPC Aïn Sbaa EX PES/PMP Rabat ex chef de service à l'HIMM Rabat INEL : 107160012

### AUXILIAIRES MEDICAUX

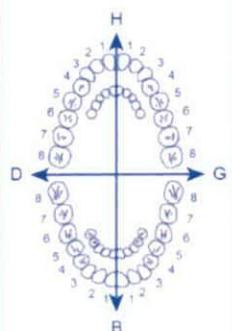
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le 03/02/2020

Bébé Ajrouj Hasnaa

26,40

1) - robres grande

28,50

Ag x 31 pdft 7

2)

Eosine spray

14,80

1 ml x

3)

Compresses

14,70

Stériles

4) -

Konakion 2ml

114,40

camphoré / Sureau pdt  
à Sureau

5) -

Novalac 1 u

et défaut d'Additif

Matériel

**Dr. Ferdaous ELMOUKHLIS**

- Pédiatre
- Allergie et asthme de l'enfant
- Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca
- Ancienne Médecin Interne au CHU Ibno Rochd
- Ancienne résidente à l'hôpital d'enfant Abderahim Elharouchi



**الدكتورة فردوس المخلص**

- اختصاصية في أمراض الأطفال والرضع
- الحساسية والربو عند الأطفال
- خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء
- طبالية داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
- طبالية سابقاً بالمستشفى الجامعي عبد الرحيم الهاروشي

Casablanca, le ..... 03/02/2020

Bébé Ajoury Hagnaas

RPM > 72b

CRP 24

Signature

264، شارع المختار بن أحمد الكرواني حي القدس - سidi Bernoussi - الدار البيضاء

264.Av Mokhtar Ben Ahmed Guermaoui, Hay Qods - Sidi Bernoussi - Casablanca  
Tél.: 05 22 76 76 99 / Urg : 06 61 45 23 26 - E-mail : docteur.elmoukhlis@gmail.com

Casablanca , le 11/01/2020

**Facture**

N° facture 2020-00901

Date prélèvement : 04/01/2020

N-N BB DE AJROUJ HASNAA

Code Acte	Designation Acte	Cotation	Montant
CRP	CRP : PROTEINE-C REACTIVE	100	134,00
S	Prélèvement sang veineux	1	11,75
<b>Total</b>			<b>145,75</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cent quarante-cinq dirhams 75 centimes\*\*\*

Pr. MRABET Mustapha  
Spécialiste en Biologie Médicale  
HPC Aïn Sebaâ  
Ex. PES FMP Rabat  
ex chef de service à l'HMIMV Rabat  
INPE : 107160012



Casablanca, le 11/01/2020

## Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 040120-330 Pvt du: 04/01/2020 17:22 \*\*\*

N-N BB DE AJROUJ HASNAA

Patient Clinique : Hopital Privé Casablanca Ain Sebaâ

Page : 1/1

### PROTEINES DE L'INFLAMATION

Dr. MRABET Mustapha  
Spécialiste en Biologie Médicale  
HPC Aïn Sbaâ

Ex. PES FMP Rabat  
ex chef de service à l'HMIMV Rabat  
INPE : 107160012

Antériorité

( Inférieur à 6 )

CRP : PROTEINE-C REACTIVE

: 13,20 mg/l

(Technique : Turbidimétrique/Architect ci4100)

Pr. MRABET Mustapha  
Spécialiste en Biologie Médicale  
HPC Aïn Sbaâ  
Ex. PES FMP Rabat  
ex chef de service à l'HMIMV Rabat  
INPE : 107160012

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement

Casablanca, le 03.01.2020

## شهادة الازدياد CERTIFICAT DE NAISSANCE

Je soussigné docteur ENNAQUI KHADIJA

certifie que Mme AJR.SU.J C.I.N.BB55885  
HASNA A

a donné naissance le 03.01.2020 à 12h10

d'un enfant de sexe : Masculin, poids 3 Kg bien portant

Signature

